

Allô Contrats**0 969 329 969**

APPEL NON SURTAXÉ

Pour toute information ou
modification concernant votre contrat**Allô Sinistres****0 969 327 326**

APPEL NON SURTAXÉ

Pour déclarer vos sinistres

**ATTESTATION
D'ASSURANCE HABITATION**

MME MAGALI DUCOURET
75 ALLEE DES CRIQUETS
13270 FOS SUR MER

Votre référence client : 9188364
Votre numéro de contrat : 75939392

La société d'assurance SOGESSUR,
TSA 91102 - 92894 Nanterre Cedex 9,

atteste que l'habitation située :
75 ALLEE DES CRIQUETS
13270 FOS SUR MER

est garantie

- . par contrat n° 75939392
- . souscrit par MME MAGALI DUCOURET
- . en sa qualité de propriétaire
- . conjoint/concubin M. STEPHANE DUCOURET
- . et ce, à effet du 31 octobre 2016

Garanties prévues :

- | | |
|------------------------------------|---|
| - Responsabilité civile | - Défense pénale et recours suite à accident |
| - Incendie et évènements assimilés | - Vol et détériorations suite à vol ou à vandalisme |
| - Dégât des eaux et gel | - Vol sur le lieu de vacances |
| - Tempête, grêle, neige | - Bris de glaces |
| - Attentats | - Assistance en cas d'urgence |
| - Catastrophes naturelles | - Assistance au quotidien |
| - Catastrophes technologiques | |

Ces garanties sont acquises dans les conditions et pour les montants prévus aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières du contrat.

Cette attestation vaut pour l'année d'assurance en cours, sous réserve que les garanties soient acquises au jour de la survenance du sinistre.

Fait à Paris La Défense, le 3 avril 2024



Pierre LE RUN
Directeur de la Relation Client
Assurance de biens et responsabilités

Allô Contrats

© N°Cristal • 0 969 329 969

APPEL NON SURTAXE

Pour toute information ou
modification concernant votre contrat

Allô Sinistres

© N°Cristal • 0 969 327 326

APPEL NON SURTAXE

Pour déclarer vos sinistres

**ATTESTATION
D'ASSURANCE TELETRAVAIL**

MME MAGALI DUCOURET
75 ALLEE DES CRIQUETS
13270 FOS SUR MER

Votre référence client : 9188364
Votre numéro de contrat : 75939392

La société d'assurance SOGESSUR,
TSA 91102 - 92894 Nanterre Cedex 9,

atteste garantir MME MAGALI DUCOURET dans le cadre du contrat d'assurance Multirisque Habitation N° 75939392, l'exercice d'une activité de télétravail ayant été autorisée par son employeur, sans visite de clientèle, sans stockage de marchandises et sans activité de fabrication ou transformation, à son domicile situé :

75 ALLEE DES CRIQUETS
13270 FOS SUR MER

Les garanties sont acquises dans les conditions et pour les montants prévus aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières du contrat.

Le matériel professionnel confié à MME MAGALI DUCOURET dans le cadre de ses fonctions est assuré à hauteur de 1600€HT s'il n'est pas couvert par l'employeur.

Cette attestation vaut pour l'année d'assurance en cours, sous réserve que les garanties soient acquises au jour de la survenance du sinistre et du paiement effectif des cotisations.

Fait à Paris La Défense, le 3 avril 2024



Pierre LE RUN
Directeur de la Relation Client
Assurance de biens et responsabilités

Allô Contrats

0 969 329 969

APPEL NON SURTAXÉ

Pour toute information ou
modification concernant votre contrat

Allô Sinistres

0 969 327 326

APPEL NON SURTAXÉ

Pour déclarer vos sinistres

**ATTESTATION
D'ASSURANCE TELETRAVAIL**

MME MAGALI DUCOURET
75 ALLEE DES CRIQUETS
13270 FOS SUR MER

Votre référence client : 9188364
Votre numéro de contrat : 75939392

La société d'assurance SOGESSUR,
TSA 91102 - 92894 Nanterre Cedex 9,

atteste garantir M. STEPHANE DUCOURET dans le cadre du contrat d'assurance Multirisque Habitation N° 75939392, l'exercice d'une activité de télétravail ayant été autorisée par son employeur, sans visite de clientèle, sans stockage de marchandises et sans activité de fabrication ou transformation, à son domicile situé :

75 ALLEE DES CRIQUETS
13270 FOS SUR MER

Les garanties sont acquises dans les conditions et pour les montants prévus aux Conditions Générales et aux Conditions Particulières du contrat.

Le matériel professionnel confié à M. STEPHANE DUCOURET dans le cadre de ses fonctions est assuré à hauteur de 1600€HT s'il n'est pas couvert par l'employeur.

Cette attestation vaut pour l'année d'assurance en cours, sous réserve que les garanties soient acquises au jour de la survenance du sinistre et du paiement effectif des cotisations.

Fait à Paris La Défense, le 3 avril 2024



Pierre LE RUN
Directeur de la Relation Client
Assurance de biens et responsabilités